



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE
MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Véronique Pelletier, directrice générale par intérim de la susdite municipalité.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-André-Restigouche a adopté, lors de sa séance tenue le **9 décembre 2024** une résolution par laquelle le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 est modifié comme suit :

QUE la séance ordinaire prévue initialement le 6 octobre 2025 est déplacée le 30 septembre 2025 :

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister à ces assemblées publiques ainsi que les autres dont les dates demeurent inchangées au calendrier 2025.

Donné à Saint-André-de-Restigouche ce 22 septembre 2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "V. Pelletier", is written over a horizontal line.

Véronique Pelletier
Directrice générale par intérim